



Lettre de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron

Jun 2014 | n°34

Edito

Dans son allocution, lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Chasseurs, le Président Baudin a beaucoup insisté sur la reconquête de la chasse qui passe par une communication plus efficace « afin de sensibiliser et toucher, au-delà de notre sphère, le public ».

Le monde actuel est gavé de **réalité virtuelle** accessible à toute heure et en tous lieux d'une simple pression du pouce et il est logique d'envisager de glisser nos messages dans cet univers de mots et d'images.

Nous serons écoutés, regardés mais aurons-nous convaincu ?

La chasse est faite de sensations fortes, personnelles et plus que toute communication de masse, c'est notre témoignage, notre exemple qui sauront toucher hors de notre sphère. N'hésitons pas à clamer notre bonheur de ne pas être de simples protecteurs et contemplateurs de la nature.

Décrivons avec enthousiasme nos enchantements d'aller au-delà des apparences, de pénétrer dans la **réalité secrète** du monde sauvage, intemporel.

Soyons fiers de participer au grand cycle de la nature.

En prédateurs amoureux.

J.R.



La Fédération envisage de vous informer ponctuellement et rapidement par le biais d'une newsletter. Si vous n'avez pas fourni votre adresse mail à la Fédération, pensez-y, soit en téléphonant au **05 65 73 57 20** soit par mail **fdc12@chasseurdefrance.com**



Fédération Départementale des Chasseurs
de l'Aveyron

SOMMAIRE

P. 2 : Rapport de Gestion

P. 3 à 9 : Rapport moral

P. 10 : Budget prévisionnel

P. 11 : Prix des adhésions

P. 12 : Offres promotionnelles

P. 13 : Quitus pour acquisition et/ou investissements immobiliers

Motion : projet de loi agricole

P. 14 à 16 : Dates d'ouvertures et de fermetures

P. 17 & 18 : Rapport d'activité

P. 19 : Assemblée Générale Extraordinaire

Réunion PROBIOR à Camarès

P. 20 : Les Médaillés
Assemblée Générale de l'AGPPAA

Dossier technique : Compte rendu de l'Assemblée Générale

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'AVEYRON

9 rue de Rome - Bourran BP 711 - 12007 Rodez cedex

Tél. 05 65 73 57 20 - e.mail : fdc12@chasseurdefrance.com

Annexe Millau : Toute l'année : les vendredis matins de 9h à 12h.

Uniquement Juillet et Août : les vendredis de 9h à 12h et 14h à 17h

Ancienne usine COMBES - Rue de la Menuiserie 12100 Millau - Tél. 05 65 61 64 92

Assemblée générale de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron du 15 avril 2014

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2013 par J-Pierre AUTHIER



1.1 Événements importants survenus pendant l'exercice

- Le *compte Gestion des dégâts* est bénéficiaire de : **52.530 €**

Charges : 417.369 €	Produits : 469.899 €
----------------------------	-----------------------------

- Les *placements à long terme* sont passés de **1.816.964 €** à **1.817.032 €**
➤ Les *provisions pour retraite* s'élèvent à **174 700 €**

1.2 Résultats économiques et financiers

Le chiffre d'affaires (y compris Timbre fédéral et affiliations) est de **1 786 540 €**, dont :



- Vente de marchandises : **74.037 €**
- Produits participation section dégâts : **315.413 €**
- Prestations de services : **134.870 €**
- Timbre fédéral affiliation : **1 262.220 €**

Le total des *Produits d'exploitation* ressort à **2 145 988 €** contre **2 229 751 €** pour l'exercice précédent, soit une diminution de **-3,75%**.

Noter que le programme n°2 de restauration des habitats du Causse Comtal a fait l'objet d'une subvention du Conseil Général et Régional et FEDER de 85.660 € avec aucune reprise d'engagement à réaliser et des frais engagés s'élevant à 65.054,24 €

Pour Concourés les subventions sont de 69.848 € avec une reprise d'engagements à réaliser de 34.343,82 €. Le total des charges sur l'exercice (frais engagés et engagements à réaliser) est de 121.832,26 €.

Les *charges d'exploitation* s'élèvent à **2.101.167 €**.

Salaires et charges :	751.163 €	Indemnisation dégâts :	162.982 €
Charges externes :	789.908 €	Achats de marchandises :	77.301 €
Autres charges :	166.202 €	Impôts et taxes :	58.612 €
Dotation amortissements :	92.525 €		

Le *résultat d'exploitation* est de **44.821 €** contre **58.532 €** pour l'exercice précédent.

Compte tenu des résultats financiers et du résultat exceptionnel de **-27.013 €**, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de **11.702 €**.

Le bilan ressortait au 30 Juin 2013 à **3.468.734 €**.

1.3 Affectation des résultats

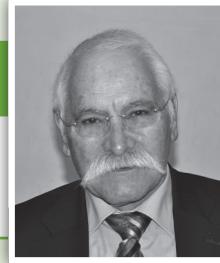
➤ Il est décidé d'affecter l'excédent de l'exercice de la Fédération s'élevant à **11.702 €** de la manière suivante :

- La perte de la section générale de **40.828,41 €** au report à nouveau
- Excédent section dégâts de **52.530,41 €** en réserve dégâts.

Le rapport de gestion et les conclusions du Commissaire aux Comptes sont approuvés

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Avant de faire son rapport moral, le Président Gombert a donné les informations Nationales et Régionales.



AU PLAN NATIONAL

Lors du Congrès National, le Président BAUDIN, réélu en Aout dernier, s'est présenté comme le « vrai patron » des chasseurs de France, comme le Président et le meneur qui tire la chasse française vers l'avant et l'avenir.

Il s'est attardé sur les points importants, même si certains nous concernent moins :

La reconquête de la chasse

Cette somme d'actions et d'interventions, peut parfois donner le sentiment que le mouvement submerge l'objectif. C'est pourquoi, avant d'entrer dans le détail des divers dossiers, il rappelle que **notre stratégie est bien la reconquête de la chasse.**

« Vos familles, votre entourage, le monde, la société changent et, cette évolution, nous devons la prendre à bras le corps, mettons nous aussi le cap sur l'avenir en changeant nos méthodes et en adaptant nos priorités. La reconquête de la chasse doit être ambitieuse sans orgueil, offensive sans agression ; en un mot : **moderne et sans complexe.** »

Les périodes de chasse et les espèces chassables

Parmi ses priorités, la reconquête des périodes de chasse et des espèces chassables, Département par Département, voire zone par zone lorsque nécessaire.

C'est ainsi que la FNC a obtenu l'arrêté autorisant la chasse du pigeon ramier jusqu'au 20 février, dans tous les Départements, que nous sommes en attente de publication des arrêtés concernant l'élargissement de l'usage des appellants pigeons pour plus de 13 départements.

Le dossier sur les nuisibles où la FNC est parvenue à obtenir un arrêté complémentaire

pour les nouvelles demandes de classement, puis, très prochainement, la publication de l'arrêté relatif aux espèces nuisibles non-indigènes.

La reconquête des espèces chassables et des périodes de chasse constitue la mission de la FNC. Elle correspond à l'attente des chasseurs. Elle est au cœur même de la pérennisation de la chasse.

Si les espèces chassables et le dossier des nuisibles ont fourni une abondante matière première, trois autres dossiers ont été des points chauds.

La FNC ne lâche rien, **ni les chasses traditionnelles**, pour lesquelles nous revendiquons **une reconnaissance au titre du patrimoine culturel immatériel**, ni les pinsons ou les ortolans, ni les oies ou les canards siffleurs, ni le grand tétras.

Les points chauds :

1 - Les A.C.C.A

Le dossier des A.C.C.A est revenu sur le devant de la scène, avec la fusion ou l'union des AICA et les modifications statutaires dont le contenu a été transmis récemment aux Fédérations.

Les Fédérations qui ont la chance de bénéficier de leur présence, sont persuadées qu'elles sont l'une des clefs de l'avenir de la chasse. L'accueil, l'ouverture aux chasseurs, que les A.C.C.A permettent, sont l'un des instruments essentiels du maintien et du renouveau de la chasse, car la venue de nouveaux chasseurs est indispensable au renouveau de la chasse.

2 - La réforme du permis de chasser

Depuis près de 6 ans, l'investissement des Fédérations dans ce domaine a été très important et a porté ses fruits puisque le nombre de candidats à **l'examen du permis de chasser a progressé de 20 %**. Il a été de 4,5 % en 2013. Il faut se réjouir de ce succès, et féliciter les Sociétés pour leur engagement.

Pour faire face à cette affluence, mais également à la demande des Fédérations, lors des États Généraux, la réforme de l'examen du permis de chasser a été entreprise.

La première étape a permis la simplification des questions théoriques. La seconde est allée vers l'examen unique.

3 - Les armes de chasse

Le principe de base de cette négociation était simple : sanctionner les trafics illicites, mais sécuriser les détenteurs légaux en simplifiant les procédures. Au final, on constate qu'excepté les conditions de stockage à domicile, **aucune modification dans les règles d'acquisition et de détention des armes de chasse n'est intervenue**. L'accès à de nouvelles munitions et à des nouvelles armes va permettre aux chasseurs français de s'aligner sur leurs homologues européens et donc, faciliter leurs déplacements.

Dégâts de gibier

La complexité du sujet et les enjeux financiers induits, sont considérables. Des rebondissements de dernière minute au Conseil d'État ont nécessité, in fine, des reprises de discussions avec les organisations agricoles et le Ministère de l'Écologie. Le décret a enfin vu le jour le 23 décembre 2013. Dans l'intervalle, il a nécessité divers développements du logiciel « Dégâts » pour parvenir à gérer la période de transition.

Trois objectifs sont à l'origine de cette évolution :

- Réduire les déplacements des candidats à un seul,
- Introduire le maniement de l'arme semi-automatique, qui représente aujourd'hui 50 % des ventes en armurerie,
- Augmenter le nombre des inspecteurs du permis de chasser.



La mobilisation sur la loi agricole et la loi biodiversité

Le calendrier de la loi d'avenir agricole, momentanément interrompu par les élections municipales, va de nouveau s'activer début avril.

Cet intervalle doit être mis à profit pour permettre **d'interpeller les parlementaires** sur les modifications que nous demandons :

- Le refus de la subordination des S.D.G.C aux orientations forestières,
- L'opposition au risque de démembrément des A.C.C.A,
- La limitation de la responsabilité sanitaire des détenteurs de droits de chasse aux espèces gibier,

L'intégration de l'équilibre forêt / gibier, biodiversité, au même titre que le développement économique de la forêt.

Les relocations sur le domaine public

Le chantier de préparation des relocations du droit de chasse en forêts domaniales, est en passe d'aboutir, en liaison avec l'ONF. Le cahier des charges des clauses générales et du règlement des adjudications est finalisé, tout comme le règlement des locations de gré à gré et le canevas du contrat sylvo-cynégétique. Les relations plus systématiques avec l'ONF, sont la garantie d'une meilleure prise en compte de l'intérêt de la chasse et la FNC s'y est largement employée. C'est pour cette raison également, que le projet de loi d'avenir agricole devrait institutionnaliser la présence de la FNC au Conseil d'administration de cet établissement public.

Les plans de gestion

Les plans nationaux de gestion d'espèces chassables (9 sont en cours de finalisation / 6 concernent les limicoles côtiers / 3 les canards). Pour les espèces chassables considérées en état de conservation défavorable, ces plans sont le **paratonnerre contre les moratoires**.

Une condition est incontournable : que leur mise en œuvre demeure dans les missions de service public déléguées aux Fédérations. Il serait invraisemblable que la gestion des espèces chassables échappe aux chasseurs, qui doivent demeurer les opérateurs techniques exclusifs de ces plans de gestion.

La connaissance technique et scientifique

La Commission Technique de la FNC a été restructurée :

- Dans son organisation, appuyée sur des pôles spécialisés,
- Dans son mode de fonctionnement impliquant l'ONCFS et nos instituts techniques,
- Dans ses missions, avec la mise en œuvre de la nouvelle stratégie scientifique.

Les migrants concentrent une grande partie de nos priorités, car le **maintien de leur chasse est emblématique de la tradition cynégétique française**.

La participation du public sollicitée à chaque publication de texte réglementaire, est une contrainte nouvelle, dont il est à craindre que l'Etat n'ait pas toujours mesuré les conséquences

Sur ce point le Président National déclarait :

Si « trop d'impôt tue l'impôt », « trop de débats tue l'action ». On ne peut pas, d'un côté, confier des responsabilités de gestion à nos structures et de l'autre, handicaper leur mise en œuvre.

La Communication

Les défis de la communication

Si la FNC peut fournir le canevas des réponses, **seules les Fédérations sont à même d'en démultiplier l'impact**. Il faut donc que chacun s'organise en conséquence et dispose de la faculté de mobiliser vite les chasseurs. **Pour les mobiliser, il faut aussi les sensibiliser et toucher, au-delà de notre sphère, le public**. Le succès d'« Un Dimanche à la Chasse », qui a regroupé 30 Fédérations autour de cette initiative, a été le témoignage d'un changement du regard de la société, sur la chasse : plus interrogatif, plus curieux que critique.

Notre passion reprend du sens et doit continuer à affirmer son originalité dans sa vision de la nature. L'effort en matière de communication doit se prolonger et s'amplifier.

La cour des Comptes

Concernant le contrôle de la Cour des comptes à la FNC, le Président résumait ainsi : Spectaculaire en apparence, il prêtait le flan à la résurgence de dénonciations bien connues contre : les institutions : impuissantes ; la technosstructure : dévorante ; les déviances : incontournables ; le centralisme : inefficace, etc...

De fait, ce rapport ne contient aucune injonction, mais seulement des recommandations, dont la majorité – plans de maîtrise du sanglier, Statuts de nos structures, rôle de coordination de

la FNC – relèvent de la responsabilité du Ministère de l'Écologie.

Mais faut-il aller plus loin et, comme le demande cette fois le rapport de la Cour des Comptes : passer des Conventions avec les associations écologistes, comme le ROC ou l'ASPAS.

Cette recommandation, à elle seule, devrait nous alerter sur le sens que certains ont entendu donner à cette manœuvre.

À ce sujet soyez certains que nous réfléchirons avant d'apposer notre signature.

Les enjeux sanitaires

La Commission Sanitaire, emmenée par le Président Jean-Marc DELCASSO, en dessine les contours au travers du suivi des zoonoses, sur lesquelles la société civile et le législateur attendent que nous prenions de nouvelles responsabilités.

Tout comme son action pour favoriser le retour du gibier de chasse sur les tables des restaurants et des familles.

Si le gibier de chasse retrouve le chemin des assiettes, ce retour sera le signe que, dans l'opinion, deux changements sont à l'œuvre :

- La réconciliation avec le chasseur « producteur » d'un plaisir naturel,

➤ La redécouverte d'une ressource « bio », comme bouclier contre le végétalisme.

Au travers de ce dossier, c'est la place de l'animal dans la société qui est en jeu et celle de sa présence dans le Code Civil qui est dans la balance.



Les partenariats

Ce que beaucoup d'entre nous considéraient, hier, comme une évidence, doit, aujourd'hui, devenir une démonstration.

Les connaissances jalousement gardées doivent être partagées :

- Avec la communauté scientifique au travers des études réalisées
- Mais aussi avec la communauté éducative, désormais élargie grâce à nos actions d'éducation à la nature, sous leurs différentes formes.

Pour reprendre une formule bien connue, si « La chasse doit rester une et indivisible », elle doit aussi rester « fraternelle ».

À l'externe : nous réussissons souvent mieux. **AGRIFAUNE, SYLVAFAUNE, MÉDIALOUP**

Les conventions de partenariat, en voie de signature avec nos deux Ministères de référence, l'Écologie et l'Agriculture, marqueront une étape. Je n'exclurai pas de cette liste, l'accord-cadre avec l'ONCFS, qui est non seulement un partenaire sur tous les dossiers que je viens d'énoncer, mais surtout, notre partenaire naturel en matière de chasse.

Depuis des décennies, sous des formes évolutives, le tandem ONCFS / FNC a permis d'évoluer vers une chasse durable, en accord avec nos objectifs et ceux que se fixe notre pays en matière de biodiversité.

Les enjeux socio-économiques et environnementaux

Notre seule carence a peut-être été de ne pas suffisamment mettre en avant le poids économique, social et environnemental, de la chasse. La dernière étude date de trente ans !

La chasse ne peut pas rester en retrait. Ne relâchons pas nos efforts, concentrons-nous sur les sujets essentiels, ce sera notre meilleure assurance pour l'avenir, **la reconquête de la chasse est en marche.**

AU PLAN RÉGIONAL



L'an dernier je vous informais de la consultation menée par la Commission Régionale pour fixer des objectifs à moyen terme. Cette année a été la phase de mise en place de Commissions qui associent élus et personnels. Ces Commissions auront la charge de définir les besoins et surtout d'en déterminer les priorités.

Pour votre Conseil d'Administration les choses sont claires. : la Région doit avant tout être un outil au service des Fédérations et non l'inverse. Elle doit en priorité rechercher des financements pour des opérations Régionales et Départementales. Elle coordonne ensuite ces actions et veille à la restitution des données conditionnant la poursuite des financements.

C'est le cas du **Causse Comtal** où un plan de gestion a été établi pour 3 ans avec les financements qui vont avec. Il en est de même pour **PROBIOR** dont l'opération se poursuit avec une orientation vers des mesures agrifaunes. **L'opération faisant** est un nouveau projet, où des financements venant de l'ONCFS permettent de mettre en place des mesures agrifaunes. Un suivi comportemental de **perdreaux rouges** est mené sur La Couverte de la FNC. Une partie de financement proviendra de la FNC.

Une **autre opération** intéressante va être menée **avec RTE** suite à de larges démarches de la FRC. Une convention va être mise en place. De nouvelles possibilités pourraient nous être offertes dans le cadre des **Trames Vertes et Bleues**. Pour cela il faut être présents et disposer de temps.

Un emploi a été créé au niveau Régional afin qu'un spécialiste puisse nous représenter dans ces Commissions. L'originalité de ce poste est qu'il sera autofinancé sur un budget « **dédié** » provenant de chaque Fédération utilisatrice de façon à ne pas impacter toutes les Fédérations dans le budget initial. Nous ne sommes que peu concernés mais nous veillerons à ce que ces postes « **parallèles** » ne deviennent pas à terme des charges supplémentaires pour la Région.

La mutualisation des compétences est une bonne chose mais il faudrait qu'elle s'organise en priorité avec des personnels de Fédération en place...

La Région a organisé une rencontre avec les responsables de la Commission dégâts de la FNC. Elle était destinée aux personnels et experts, avec pour thème la nouvelle loi d'indemnisation. Elle fut très appréciée, car les méthodes de calculs sont modifiées.

AU PLAN DÉPARTEMENTAL

Comme au niveau National et Régional l'activité départementale a été très forte.

Le Conseil d'Administration m'a renouvelé sa confiance pour un nouveau mandat de 3 ans et je les en remercie. La période qui se termine a été l'occasion de faire un point sur les 2 mandats précédents avec la révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique qui a été présenté le 15 mars dernier.

En résumé :

- **Le Grand Gibier**, se porte bien, mais il faut rester vigilants et ne pas se laisser déborder, comme c'est toujours le cas sur quelques communes tous les ans. Le fonctionnement des UG permet des échanges avec le monde agricole et nous avons décidé de créer des UG pour les Grands Cervidés. Nous approchons des 1.000 têtes au Plan de chasse et nous devons associer agriculteurs et forestiers à la réflexion. Il faut contenir l'évolution de ces populations et définir une politique claire.
- **Pour le sanglier** il en est de même, la discussion en UG doit être en premier lieu de fixer le seuil de tolérance tous ensemble. Maintenir le plaisir de chasser et l'effectif chasseur sans nuire ou compromettre l'activité agricole. Le chasseur doit se montrer **responsable**. Lors des comptages lièvres certaines populations de sanglier sont été identifiées, **j'appelle les responsables cynégétiques à veiller au grain....** Si je peux dire. Nous sommes **là pour les accompagner à faire face à la problématique** sans remettre en cause l'avenir de la population. Je ne voudrais pas être dans l'obligation de faire prendre des mesures radicales, toujours regrettables.
- **Pour le chevreuil**, une inquiétude a été levée par nos voisins cantalous dont les populations semblent à la baisse sans

comprendre les raisons. Chez nous la population paraît stable voire en hausse sur quelques secteurs.

Le nouveau SDGC2 intègre la possibilité, pour ceux qui le décideront en Assemblée Générale de leur Association, de tirer cette espèce au plomb en battue uniquement.

Ces conditions très restrictives doivent permettre d'utiliser cette munition tout en préservant l'éthique. Nous sommes le seul Département Français à imposer de telles restrictions sur les 60 qui utilisent cette munition. Ce n'est pas une obligation, mais une possibilité offerte à ceux qui le souhaitent surtout en zone péri-urbaine.



Pour terminer ce chapitre grand Gibier, je m'inquiète de la présence de nombreuses espèces évadées d'enclos. Il faut impérativement les éliminer car leur présence est inacceptable sur notre Département d'élevage en raison des risques sanitaires.

Enfin, il faut aussi parler du grand prédateur qui est **le loup**. Un spécimen (jeune mâle a été tué accidentellement par un véhicule) et confirmé comme étant un loup. Madame la Préfète a immédiatement réagi en mettant en place une **cellule de veille**. Nous y sommes associés et je l'en remercie.

➤ **Le petit Gibier**

Retrouver des populations de petit gibier plus viable pour le plaisir de tous. Depuis plusieurs années quelques Sociétés se sont lancées dans cette voie et je les en félicite.

Nous devons **tous nous mobiliser** pour que **le lièvre**, gibier roi de notre département ne puisse manquer. Cette espèce réagit bien à la gestion pourvu qu'on s'y prenne à temps.

La perdrix rouge, malgré un gros travail sur la génétique, ne réagit pas comme espéré. Les mesures agrifauves vont améliorer le rendement, je l'espère, mais nous fondons de gros espoirs sur la nouvelle expérimentation de La Couvertoirade, dont la technique consiste à élever les oiseaux, en limitant la présence humaine, et en apeurant les jeunes oiseaux par des cris de rapaces. Ceci, afin de les conditionner à un comportement défensif dès qu'ils auront connaissance de prédateurs.

Pour **le faisan**, comme pour la perdrix, outre la qualité génétique, l'implication des exploitants locaux est primordiale mais tout particulièrement sur les territoires des Communes de FLAVIN et de LUC-la-PRIMAUBE où se réalise le projet d'implantation de faisans issus de souches sauvages.

La **régulation des prédateurs** est primordiale, tous les chasseurs devraient se sentir concernés.

L'image de la chasse dans notre département est bonne mais nous devons davantage mettre en avant auprès des chasseurs, mais surtout des non chasseurs, tous nos efforts d'aménagements : Tourbière de Bouloc, observatoire de Ste Geneviève et désormais le site expérimental de la Gachoune.

A la Gachoune, le centre de formation sera très prochainement opérationnel, nous avons obtenu le permis de construire pour les modifications et aménagements.

Chacun de nous doit se mobiliser pour que la chasse ne s'éteigne pas faute de chasseurs. Le permis de chasser devient un peu plus difficile avec le maniement des armes semi-automatiques et la complexité des épreuves. La moyenne nationale est passée de 85 % à 65 % de réussite.

Le Président remercie chaleureusement les Administrateurs et tout le personnel pour leur engagement et leur disponibilité. Sa gratitude va également à tous les responsables locaux et d'associations spécialisées.

➤ **Représentativité du Président et du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration a représenté la Fédération dans de nombreux domaines :

- ➔ 6 réunions du bureau fédéral, 4 Commissions (techniques, communication, etc...), 6 Conseils d'Administrations, 5 représentations à des animations fédérales (haies, Causse Comtal, zones humides, etc...), 14 réunions avec des associations diverses,
- ➔ 20 réunions départementales avec les différentes instances (DDT, Préfecture, ONF, ONCFS, etc...)
- ➔ 17 journées de représentation régionales et/ou nationales
- ➔ 5 réunions de Pays et 2 réunions de consultations pour le SDGC2
- ➔ À cela s'ajoutent 27 réunions avec des Adhérents territoriaux
- ➔ Etc...
- ➔ Les 2 Vice-présidents assurent une représentation régulière auprès de Commissions départementales telles que le PNRGC (Parc Naturel Régional des Grands Causses) ou le CDCEA (Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles)



BUDGET PRÉVISIONNEL 2014-2015

Budget prévisionnel 2014-2015 - Secteur général

Intitulés	Prévisions
Achats	104.320 €
Locations-Entretiens-Assurances-Documentations	141.510 €
Honoraires-Publications-Déplacements-Télécom-Cotisations	335.800 €
Frais Causse Comtal	141.380 €
Impôts et taxes	41.060 €
Charges de personnel	660.470 €
Subventions versées par la FDC	129.710 €
Amortissements- Provisions- Charges financières	76.210 €
TOTAL DES CHARGES	1.630.460 €
Production vendue	60.850 €
Subventions Causse Comtal + EDUCHASNAT + Agrifaune	138.100 €
Mise à disposition Personnel	131.380 €
Autres produits de gestion courante	14.300 €
Produits financiers	6.400 €
Adhésions territoriales	108.000 €
Contrat services complémentaires	15.000 €
Timbres fédéraux	1.081.740 €
Subvention Etat / Validation	46.920 €
Frais dossier + Poste GU	21.580 €
Produits exceptionnels - Transferts de Charges	6.500 €
TOTAL DES PRODUITS	1.630.770 €
RESULTAT	+ 310 €

Budget prévisionnel 2014-2015 - Secteur dégâts

Intitulés	Prévisions
Achats	46.990 €
Indemnisations dégâts	160.000 €
Frais expertises extérieures	18.000 €
Local°-Entretiens-Assurance-Documentation	27.600 €
Impôts et taxes	9.860 €
Charges de personnel	129.440 €
Subventions versées par la FDC	27.450 €
Amortissements et provisions	6.840 €
Honoraires-Publications-Déplacements-Télécom-Cotisations	10.280 €
TOTAL CHARGES DEGATS	436.460 €
Timbres sangliers	104.800 €
Plan de chasse grand gibier	195.440 €
Ventes protection Cultures	26.800 €
Subvention d'exploitation TNGG (FNC)	60.000 €
Cotisation proportionnelle aux dégâts	52.700 €
TOTAL RECETTES DEGATS	439.740 €
RESULTAT	+ 3.280 €

Participation Plan de Chasse Grand Gibier et marquage

	Nombre	Prix	Montant
CEF+CEI	534	80	42.720 €
JCB < 1 an	119	40	4.760 €
CEM 1	123	80	9.840 €
CEM 2	41	120	4.920 €
CHI Tir Eté	1.363	16	21.808 €
CHI	6.788	16	108.608 €
MOF	27	30	810 €
MOJ	24	20	480 €
MOM	30	50	1.500 €
TOTAL	9.049		195.446 €



Le Budget prévisionnel est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale

PRIX DES ADHÉSIONS

Adhésion chasseur : 89 € + 2 € frais de routage ou de transformation de permis initial

Adhésion temporaire : 44,50 € pour 9 jours consécutifs 22€ pour 3 jours

Cotisation sanglier : 10€ (5€ pour 3 et 9 jours)

Adhésion territoriale	
Identique depuis 2003	200 €
Contrat service complémentaire (garderie, service juridique)	75 €
Supplément pour territoires n'accueillant ni jeunes chasseurs ni chasseurs extérieurs	100 €

Noter que la journée supplémentaire pour pose de clôture est facturée 50 € par jour et par Agent.

NOUVEAU CETTE ANNEE :

Lors de la validation, il est proposé la vente de l'assurance Responsabilité Civile de base GAN au prix de 19 €.

L'attestation sera imprimée sur le document de validation du permis.

Pour ceux qui le souhaitent, une extension des garanties pourra se faire directement auprès de la Compagnie (chien, arme, etc...)

Contributions dégâts sangliers par adhérent territorial / dégâts indemnisés au territoire

0 € à 100 €	Forfait 20 € minimum
de 101 € à 2 000 €	30 %
de 2 001 € à 2 500 €	600 €
de 2 501 € à 3 500 €	750 €
de 3 501 € à 4 000 €	1 000 €
de 4 001 € à 5 000 €	1 100 €
de 5 001 € à 6 000 €	1 200 €
de 6 001 € à 7 000 €	1 300 €
+ de 7 000 €	1 400 €

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale

OFFRES PROMOTIONNELLES SAISON 2014-2015

**Les offres sont reconduites
dans les conditions suivantes :**

Mesure Nationale

➤ **Nouveaux chasseurs**

- Cotisation fédérale identique sur tout le territoire national (30 €)
- 50 % sur la redevance cynégétique
- Timbre national Grand Gibier à 1 €

*Cette validation départementale
aura une valeur Nationale.*



Mesures Départementales

- **Pour les chasseurs de moins de 20 ans** ayant déjà validé pour la première fois en 2013-2014 le permis en Aveyron, 44,50 € de réduction pour les validations départementales ou nationales pour le département de l'Aveyron. Pas de réduction pour la contribution sanglier, aucune réduction pour les validations temporaires.
- **Pour les Sociétés** : accueil d'un nouveau permis gratuitement la 1^{ère} année, jeune ou adulte, ou un jeune de moins de 20 ans la 2^{ème} année.
Subvention de **50 € pour le 1^{er} chasseur, 30 €** pour les suivants.
- Pour les chasseresses : suppression de la réduction qui n'a que peu de succès.
- L'opération parrainage se poursuit. Le parrain doit avoir validé son permis la saison précédente, le parrainé ne doit pas avoir validé son permis lors des 3 dernières saisons pour le Département de l'Aveyron.

Ils recevront tous les deux 44,50 €.



Recrutement de chasseurs opération renouvelée

(uniquement en Aveyron)

Sociétés de chasse, prospectez parmi les anciens chasseurs ceux qui sont susceptibles de valider un permis après 3 ans d'arrêt et parrainez-les.
Ils bénéficieront d'une réduction de 44,50 € et vous recevrez 60 € par chasseur.
Cette offre s'adresse aux chasseurs et aux Sociétés.

**Les offres promotionnelles sont approuvées
à l'unanimité par l'Assemblée Générale**

QUITUS POUR ACQUISITION ET/OU INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

La Fédération des chasseurs de l'Aveyron a signé pour le centre de formation de la Gachoune un bail de 18 ans. Après les premiers travaux (plan d'eau, aménagement provisoire du parcours permis de chasser) sont envisagés des investissements plus lourds. Pour cela il est nécessaire d'avoir la certitude que nous pourrons acquérir le bien pendant ou en fin de bail. Le propriétaire a signé un accord provisoire qui sera validé auprès du notaire pour une cession au prix très raisonnable de 350.000 €, avec limitation des effets dûs à l'indexation (+ 25.000 € maximum au terme du bail).

L'Assemblée Générale valide le projet d'acquisition

Différents travaux sont indispensables pour rendre cet instrument de formation et de promotion de la chasse fonctionnel et adapté à ses futures fonctions. Le bâtiment existant sera l'objet d'une extension pour créer une salle de réunion avec réfectoire. Il est également prévu de végétaliser le toit terrasse et de raccorder le bâtiment au réseau d'eau. Globalement le projet est de l'ordre de 500.000 € (avec + ou - 10 % d'incertitude).

D'ores et déjà nous pouvons compter sur 90.000 € émanant du Conseil Général (engagement écrit de monsieur LUCHE). Le Député Alain MARC abonnera cette subvention sur sa réserve parlementaire. Suite à d'autres démarches, Fédération du Tarn utilisatrice, Conseil régional, etc... on peut espérer 20 à 25 % de subvention.... Le Président GOMBERT remercie Messieurs RECH et VIGOUROUX de la DDT pour leur aide précieuse.

L'accord est donné par l'Assemblée Générale pour l'enveloppe de 500.000 € ainsi que pour la souscription d'un prêt bancaire de 500.000 € (+ ou - 10%).

MOTION : PROJET DE LOI AGRICOLE

Comme souligné par le Président Gombert dans son compte rendu de l'Assemblée générale de la Fédération Nationale, la loi agricole en discussion présente de nombreux risques pour les chasseurs :

Subordination des SDGC aux orientations forestières, risques de démembrément des ACCA, responsabilité sanitaire accrue pour les détenteurs de droits de chasse.

Une motion présentée par la Fédération Nationale a été votée à l'unanimité

En résumé :

Les Fédérations des Chasseurs :

- **Approuvent** la création des groupements d'intérêt économique environnemental et forestier mais demandent l'intégration de la préservation de la diversité.
- **Refusent** les pleins pouvoirs aux forestiers pour gérer à la place des chasseurs les populations de Grand Gibier.
- **Refusent** d'entériner le lien de subordination des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique aux Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois.
- **Refusent** de voir démantelée la gestion du droit de chasse lié aux ACCA.

Elles demandent au Gouvernement :

- De **ne pas établir de hiérarchie** entre les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique et les Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois.
- De **réaffirmer le rôle de la forêt en matière de biodiversité**.
- D'exclure les GIEEF (Groupements d'Intérêt Économique Environnemental et Forestier) de la gestion des droits de chasse.
- De limiter la responsabilité de la surveillance sanitaire des fédérations aux espèces chassables et régulables.
- D'intégrer les Fédérations des Chasseurs aux Commissions départementales de préservation des Espaces naturels et de nommer la Fédération Nationale des chasseurs au Conseil d'Administration de l'ONF...

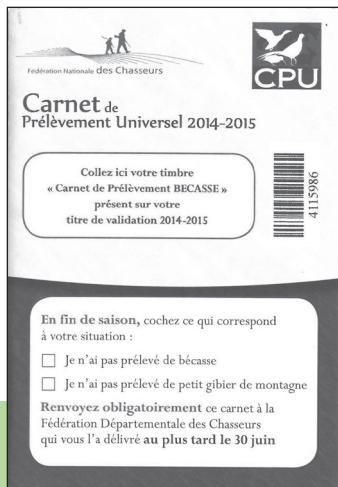
L'Office National des Forêts (ONF), par l'intermédiaire d'Arnaud TRIN Chef du Service Forêt –Adjoint au Directeur d'Agence Aveyron, Lot, Tarn, Tarn et Garonne- est intervenu à l'Assemblée Générale et a adressé à la Fédération des chasseurs de l'Aveyron une mise au point, suite à l'adoption de la motion FNC. L'ONF, adhérent de la FDC12 n'approuve pas cette motion. Il n'appartient pas à l'ONF en tant qu'établissement public d'intervenir dans une procédure législative en prenant part au vote d'une motion.

DATES D'OUVERTURES ET DE CLÔTURES

Conditions de chasse

Ouverture générale : Dimanche 14 septembre 2014 à 7h00
Clôture générale : 31 janvier 2015 au soir

Tous les détails, espèce par espèce se trouvent dans le document joint à la validation du permis de chasser.



En résumé : Chassables jusqu'au 31 janvier

LAPIN	14 septembre 2014 au 31 janvier 2015
LIÈVRE HORS PLAN DE CHASSE	28 septembre 2014 au 7 décembre 2014 Suppression du PMA. Le C.P.U n'est plus à renseigner sur place
LIÈVRE EN PLAN DE CHASSE	12 octobre 2014 au 7 décembre 2014 Bracelet de marquage obligatoire
PERDRIX ROUGE	14 septembre 2014 au 7 décembre 2014 Suppression du PMA. Le C.P.U n'est plus à renseigner sur place
PERDRIX GRISE ET FAISAN	14 septembre 2014 au 31 janvier 2015
GIBIER D'EAU	14 septembre 2014 au 31 janvier 2015
GRIVES	14 septembre 2014 au 31 janvier 2015
COLOMBIDÉS	14 septembre 2014 au 31 janvier 2015
BECS DROITS	14 septembre 2014 au 31 janvier 2015 Les appellants vivants et artificiels ou les formes sont autorisés ainsi que la chasse au poste matérialisé les mardi, jeudi et vendredi jusqu'au 31 janvier 2015 au soir.
BÉCASSE	14 septembre 2014 au 31 janvier 2015 PMA : 2/jour – 30/an. C.P.U à renseigner sur place et marquage obligatoire par languette adhésive. La période de chasse de février est fixée par arrêté préfectoral (en principe jusqu'au 20 février). Bien noter que désormais en février la chasse à la bécasse est ouverte uniquement les lundi, mercredi, samedi et dimanche comme lors des mois précédents. Avec une exception : chasse autorisée le 20 février quel que soit le jour de la semaine

Cette année, le retour du CPU à la Fédération n'est plus obligatoire. Toutefois il doit être tenu à jour. Une enquête basée sur le CPU sera effectuée par sondage. Environ 300 chasseurs en Aveyron.



RENARDS

- 14 septembre 2014 au 31 janvier 2015
- Du 1^{er} février 2015 au 28 février 2015 : la chasse du renard sera pratiquée exclusivement en battues aux conditions fixées dans l'arrêté.

Après débat, la fermeture au 28 février a fait l'objet d'un vote à bulletin secret sous contrôle d'huissier :

Votes exprimés	OUI	NON	Nuls	Blancs
6.991	3.609	2.287	947	68

La mesure ci-dessus est donc adoptée.

GRAND GIBIER	Ouverture à l'approche	Ouverture en battues	Clôture
GRANDS CERVIDÉS CERFS ET BICHES + SIKA	du 14/09/2014 au matin au 10/10/2014 au soir (tir individuel, approche, affût uniquement)	Samedi 11/10/2014 au matin (tir individuel, approche, affût et battues)	31/01/2015 au soir
CHEVREUILS ET DAIMS	Tir des brocards et Daims à partir du 1/06/2014 (*) au 13/09/2014 au matin	14/09/2014 au matin (tir individuel, approche, affût et battues)	31/01/2015 au soir
MOUFLONS	1/09/2014 (*) au matin au 13/09/2014 (tir individuel, approche, affût uniquement)	14/09/2014 au matin (tir individuel, approche, affût et battues)	31/01/2015 au soir

(*) pour les détenteurs d'autorisations individuelles

LIMITATION DES JOURS DE CHASSE :

La chasse est suspendue 3 jours par semaine : mardi, jeudi et vendredi sauf :

- Jours fériés
- Plan de chasse et renard
- Gibier d'eau, turdidés et becs droit à l'affût matérialisé

Les conditions de chasse pour la petite vénérerie et la vénérerie sous terre sont soumises à Arrêté Ministériel.



SANGLIERS

➤ 1^{er} juin 2014 – 13 septembre 2014

Uniquement approche – affût avec autorisation préfectorale après constat de dégâts

➤ 15 août 2014 – 13 septembre 2014

Sur décision de l'Unité de Gestion, battue uniquement (choix des jours autorisés sur les 4, nombre de battues et feuillet obligatoirement signé par les 2 représentants agricole et cynégétique)

➤ 14 septembre 2014 – 5 janvier 2015

Approche et battues selon arrêté préfectoral

➤ Pour une simplification de la réglementation, il sera possible :

- ➔ Soit de fermer au **4 janvier au soir**
- ➔ Soit de fermer le **31 janvier au soir**

Possibilité de fixer un nombre de battues sans choix des jours, maintenant les 4 jours autorisés, ou possibilité de limiter les jours ce qui ne semble pas être la solution pour répondre à la problématique dégâts.

➤ En février :

L'Unité de gestion pourra en cas de dégâts ou de surpopulation fixer un nombre de battues qui pourront s'effectuer un des 4 jours de chasse autorisé au choix.

CHASSE AUTORISÉE EN TEMPS DE NEIGE AVEC RESTRICTIONS.

- Nombre de participants supérieur ou égal à 10 (comme le week-end)
- Conditions de neige à noter sur carnet de battue
- **PMA de 3 sangliers/jour (poids, sexe à noter sur carnet).**

**SUPERFICIE MINIMALE D'UN SEUL
TENANT À 200 HA MAINTENUE POUR
L'OBTENTION D'UN CARNET DE BATTUE
POUR LA CHASSE AU SANGLIER**

Pour les territoires inférieurs à 200 Ha le tir d'affût et d'approche aux conditions prévues sera possible et le droit de chasse du sanglier en chasse collective ne pourra être cédé qu'à un territoire attenant.



**Le tir à balle est interdit
sur les territoires
d'une superficie < 20 Ha**

**Les propositions de dates d'ouvertures
et de fermetures sont adoptées**



RAPPORT D'ACTIVITE 2012-2013

ADHERENTS TERRITORIAUX: 550

Arrondissements	Adhérents
Secteur Grands Causses	189
Secteur Ségala Palanges	164
Secteur Bas Quercy	124
Secteur Aubrac Vallée du Lot	73

ASSOCIATIONS COMMUNALES DE CHASSE AGREEES (A.C.C.A.)

59 A.C.C.A. fonctionnent actuellement

Il a été validé **12 768 permis en 2012/2013**
contre 13 084 en 2011/2012,
soit une baisse de 2,42 %

Années	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Timbres	14 070	13 792	13 541	13 252	13 084	12 768



COTISATIONS SANGLIER : 10 954 en 2012/2013
contre 11 317 en 2011/2012 (soit - 3,21 %).

Pas de timbre sanglier pour validation nationale comme en 2011/2012 (513 validations nationales dont 421 avec timbre national grand gibier) + 175 nouveaux dont 173 TNGG.

À compter de 2012/2013 les nouveaux chasseurs valident un national à prix réduit donc plus de timbre sanglier. En 2011/2012 nous avions 186 timbres sangliers pour les nouveaux chasseurs. Le pourcentage de chasseurs de sangliers et de grand gibier est de 90,44 % contre 89,75 % en 2011/2012.

Années	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Sangliers tués	6 486	6 495	6 976	7 415	6 823	environ 7 604

DEGATS DE GRAND GIBIER du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

➤ Indemnisation dégâts :	162 982 €	contre 155 496 € en 2011/2012
➤ Frais Estimateurs et préventions : (sans matériel de clôture)	142 247 €	contre 132 147 € en 2011/2012
	305 229 €	Soit + 5,76 %



ETAT DES ESPECES NUISIBLES DETRUITES

ESPECES	Renard	Marte	Fouine	Putois	Ragondin	Rat Musqué	Corneille	Pie
Louvetiers	942	40	33		299	17	141	324
Vènerie sous terre	838	-	-		35	-	-	-
Agents de l'O.N.F.	19	11	0		0	0	0	17
Piégeurs Gardes-Part.	3986	591	539		2372	105	1183	3351
TOTAL 2013	5785	642	572		2706	122	1324	3692
TOTAL 2012	5798	856	629	78	3604	419	1135	4793
TOTAL 2011	5523	850	470	107	2635	219	1534	3992
TOTAL 2010	5116	757	632	130	2994	212	1410	5318

PLAN DE CHASSE LIEVRE

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Superficies	307 650	296 424	300 279	298 299	317 246	292 202
Nombre de lièvres	9855	9396	8748	7889	8029	7469

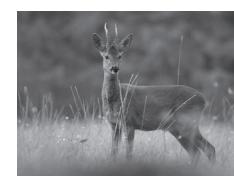


PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER

CERFS ET BICHES	Attribués	Réalisés	Pourcentage
Cerfs adultes CEM1	123	118	96 %
Cerfs adultes CEM2	41	39	95 %
Biches adultes	262	230	88 %
Jeunes	119	107	90 %
Cerfs indéterminés	272	169	62 %
TOTAL	817	663	81%



CHEVREUILS	Attribués	Réalisés	Pourcentage
TOTAL	8151	7791	95 %



MOUFLONS	Attribués	Réalisés	Pourcentage
Mouflons femelles	27	24	88 %
Mouflons mâles	30	17	56 %
Mouflons jeunes	24	20	83 %
Mouflons indéterminés	20	14	70 %
TOTAL	101	75	74%



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINNAIRE

15 mars 2014

NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE (SDGC2)

L'Assemblée Générale Extraordinaire a validé à l'unanimité les nouvelles dispositions incluses dans le Schéma Départementale de Gestion Cynégétique pour les 6 prochaines années.

Le Schéma sera applicable et opposable dès la parution de l'Arrêté courant Août 2014. Les chasseurs pourront le retrouver en ligne sur le site de la Fédération www.fdc12.net.

Les modalités du tir à plomb ont été envoyées à chaque Société de Chasse au lendemain de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

PROBIOR : Réunion à Camarès le 11 Mai 2014

Étaient présentes : Les Sociétés de Belmont, Camarès, Montlaur, Briols et Vabre.

Non représentées : Rebourguil, Verrières et Gissac

Représentaient la FDC12 : MMrs Couderc (Administrateur), Blanchy (Technicien Supérieur) et Marbez (Technicien Adjoint)

Cette réunion avait pour objectif de faire le point sur l'opération PROBIOR-PERDRIX ROUGE dans le Camarès. Opération entreprise en 2011 et poursuivie jusqu'ici. Rappelons qu'elle s'appuie sur 4 démarches essentielles :

- Aménagement de l'espace : haies, cultures faunistique, point d'eau, nourrisseurs...
- Mise en place de quotas de prélèvements journaliers et surtout annuels.
- Régulation des nuisibles : renards, mustélidés, becs droits...
- Lâchers annuels de perdrix rouges de souche pure Antagena, baguées et donc repérables.
- PMA : 2/jr/chasseur, 4 oiseaux/an

Cette année les observations sont très irrégulières. En nette augmentation à Briols, en baisse notable à Camarès ou pourtant une quinzaine de couples sont vus lors du piégeage.

Les aménagements se poursuivent (2 par exemple à Briols en 2014). Les contrats de cultures faunistiques seront renouvelés mais il est difficile de provoquer de nouvelles adhésions à ces dispositions favorables aux jeunes perdrix. Un BTS, sous la responsabilité de la FDC12 démarchera des agriculteurs.

DENSITÉS :

Des battues à blanc sont effectuées chaque année à la même époque ainsi que des comptages pour déterminer l'ika (Indice Kilométrique d'Abondance).

ON A OBSERVÉ :

Années	Nombres d'oiseaux sur 603.5 Km	Soit un IKA de
2011	81	0,134
2012	78	0,129
2013	69	0,114
2014	95	0,157
Donc une certaine stabilité		



LES MÉDAILLÉS



Fernand Arragon, doyen des chasseurs aveyronnais, fête ses 100 ans cette année, en octobre.

Toujours alerte et actif, bon pied bon œil le Président Gombert lui a remis la médaille d'Or de la Fédération des chasseurs.

A l'occasion de la remise des insignes de Chevalier du Mérite Agricole par Monsieur Rech du service environnement de la DDT en juin 2008, la lettre de FDC12 a rappelé la carrière cynégétique de

Fernand Arragon : Secrétaire et Président de Société, Lieutenant de Louveterie, délégué départemental ONCFS pour le permis de chasser et (enfin) toujours piégeur et garde particulier.

En 2000 nous avait-il dit, je n'ai pas continué la formation du permis de chasser, l'informatique m'a dépassé. Aujourd'hui la chasse du renard reste mon plus grand plaisir.

Et 6 ans plus tard, Goupil est toujours sur ses gardes...



Arnaud TRIN a reçu la médaille d'Argent de la FDC pour son expertise dans la conduite des populations de Grand Gibier et l'organisation des chasses aux cervidés.

Actuellement Chef du service Forêt, Adjoint au directeur de l'Agence Interdépartementale Aveyron, Lot, Tarn et Tarn et Garonne, il a été pendant plusieurs années en poste à Rodez et est encore organisateur des chasses Grand Gibier de l'ONCFS sur l'Aubrac. Il s'est occupé des baux ONF/chasseurs pour les

forêts domaniales, avec finesse et bienveillance, tenant compte de la spécificité de notre département ayant toujours le souci de protéger les chasses populaires.

Arnaud TRIN Président de l'ADCGG (Association Départementale des Chasseurs de Grands Gibiers) revendique une ethnique stricte dans le tir du sanglier et des cervidés et à ce titre milite pour l'utilisation exclusive de la balle. Arnaud est un fidèle serviteur de la chasse.

J.R.

AGPPAA

L'Assemblée générale de l'**AGPPAA** s'est déroulée le 18 mai dernier à Naucelle devant 120 personnes. Le Président Michel FRICOU a commenté son rapport moral qui cette année a été le changement par « ordonnance du mot nuisible par déprédateur », un sujet brûlant pour tous les piégeurs.

L'Association comprend 56 gardes particuliers, 145 gardes et piégeurs et 340 piégeurs pour un total de 541 adhérents. Le rapport financier laisse

apparaître un bilan équilibré. Le rapport d'activité est présenté comme suit : renards (5785), martres (642), fouines (572), ragondins (2706), rats musqués (122), corneilles 1324), pies (3692) et 309 blaireaux en vénérerie sous terre. Des dégâts nuisibles s'élèvent à 40.207 €.

Les travaux se terminaient par les médailles des plus méritants et plus particulièrement pour Fernand ARRAGON centenaire cette année et qui pratique toujours une activité de piégeur.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AVEYRON

9 rue de Rome - BP 711 - 12007 RODEZ Cedex | Tél. 05 65 73 57 20 | E-mail : fdc12@chasseurdefrance.com | Site : www.fdc12.net

Directeur de Publication : **Michel GOMBERT** - Tirage : 14000 exemplaires

Conception graphique : Etienne Jammes Graphiste (Luc-la-Primaube) - Impression : Imprimerie du Progrès (Saint-Affrique).

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.